



**Avis n° 2026-AV-021 de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection  
du 10 février 2026 sur un projet de décret modifiant le périmètre  
de l’installation nucléaire de base n° 174**

L’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-25, R. 593-48 et R.593-49 ;

Vu la demande présentée le 1<sup>er</sup> août 2025 par ITER Organization et le dossier joint à cette demande ;

Saisie le 23 décembre 2025 par le ministre de l’économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique sur le projet de décret de modification du périmètre de l’installation nucléaire de base n° 174 ;

Considérant ce qui suit :

- 1- La demande susvisée vise à modifier le périmètre de l’installation nucléaire de base (INB) n° 174 afin d’y inclure des installations utiles pour la gestion des effluents non radioactifs dans la phase de construction de l’installation et pour la gestion des eaux de ruissellement.
- 2- Aux termes de l’article R. 593-48 du code de l’environnement, cette demande constitue une modification de l’INB n° 174 soumise à autorisation délivrée par décret après avis de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.
- 3- Le projet de décret modifie le périmètre de l’INB concernée de manière adaptée,

**Rend un avis favorable** au projet de décret dans sa version figurant en annexe.

Fait à Montrouge, le 2 février 2026.

Le collège de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection\*,

*Signé par :*

Pierre-Marie ABADIE

Olivier DUBOIS

Stéphanie GUÉNOT BRESSON

Jean-Luc LACHAUME

\* Commissaires présents en séance.

## **Annexe**

**à l'avis n° 2026-AV-021 de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection  
du 10 février 2026 sur un projet de décret modifiant le périmètre  
de l'installation nucléaire de base n° 174**

Projet de décret modifiant le périmètre de l'installation nucléaire de base n° 174